

Soutien aux activités dans le monde

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1983)**

PDF erstellt am: **14.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DANS LE MONDE

Secours

En 1983, le CICR a fourni à 41 pays des secours évalués à 27.771 tonnes et représentant une valeur de 84,3 millions de francs suisses (54,6 millions de dons en nature et quelque 30 millions d'achats provenant de contributions en espèces). L'action du CICR dans ce domaine est illustrée par les tableaux reproduits en pages 75, 76, 77; en voici le résumé:

- pour les *actions à financement spécial*, engagées par le CICR avec l'appui des gouvernements, des Sociétés nationales ou d'organisations diverses, la valeur des secours de toute nature (18.746 tonnes) acheminés vers les zones d'intervention soit par le CICR, soit directement par les donateurs, mais sous le contrôle du CICR, s'est chiffrée à 63,4 millions de francs suisses;
- grâce aux accords conclus avec la Communauté économique européenne (CEE) et avec la Confédération suisse, le CICR a fourni à 13 pays une *aide alimentaire* (8.856,7 tonnes) représentant une valeur globale de 19,5 millions de francs suisses;
- pour les actions financées par le «*fonds pour actions de secours*», 1,4 million de francs suisses ont été dépensés par le CICR, représentant une assistance de toute nature (168 tonnes) en faveur de programmes spéciaux de diverses Sociétés nationales destinés à la population civile, ainsi qu'en faveur des détenus et de leurs familles les plus nécessiteuses.

L'assistance totale fournie par le CICR en 1983 se répartit géographiquement comme suit:

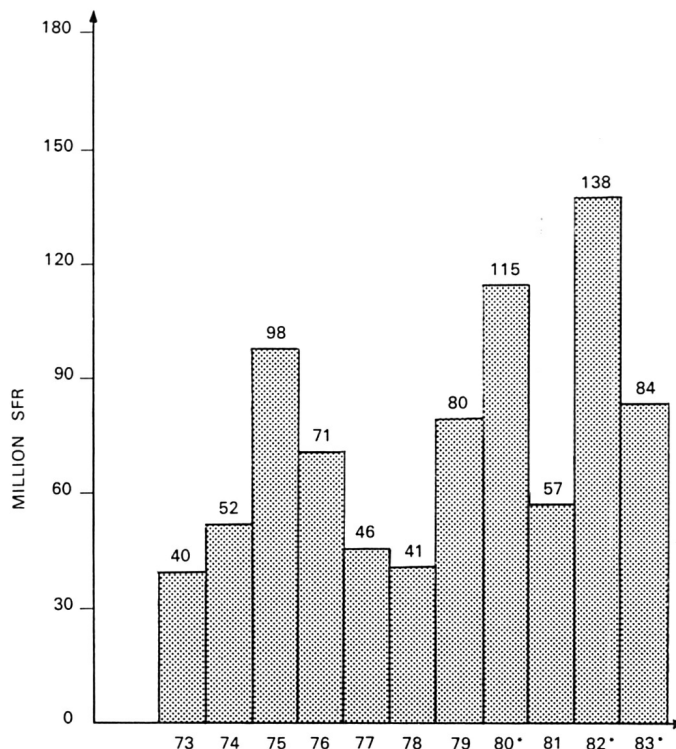
Afrique	24.881.840	29,51%
Amérique latine	11.751.350	13,94%
Asie	10.596.270	12,57%
Europe	18.962.820	22,49%
Moyen-Orient	18.120.730	21,49%
	<u>84.313.010</u>	<u>100,00%</u>

Quant à l'assistance spécifique aux détenus et à leurs familles, dont le montant est inclus dans les postes ci-dessus, elle s'est élevée à 2.959.810 francs suisses représentant 614 tonnes de secours de toute nature, ainsi réparties:

	Tonnes	Fr.s.
Fonds pour actions de secours	96	1.133.410
Financement spécial	280	1.357.000
Aide alimentaire	238	469.400

Activités accrues

Au cours de ces dernières années, des quantités toujours plus importantes de secours ont été acheminées par le CICR dans différentes régions du monde affectées par des conflits armés ou des troubles intérieurs. Le volume de l'assistance fournie par le CICR est indiqué par le schéma ci-dessous portant sur la dernière décennie:



* Y compris 50% des actions conjointes en Thaïlande (1980) et en Pologne (1982/1983).

Chargée de mener à bien ces programmes d'assistance, la Division des secours du CICR a dû s'adapter continuellement à cet accroissement; elle disposait en 1983 de 15 collaborateurs permanents au siège, à Genève, et d'une vingtaine de coordinateurs et administrateurs-secours dans les diverses délégations sur le terrain. L'ensemble de ce personnel a comme tâches principales de:

- procurer au CICR, soit par des dons, soit par des achats, les biens dont il a besoin pour ses actions d'assistance (à l'exception des médicaments et du matériel médical, dont s'occupe la Division médicale);

- organiser le transport des secours jusqu'aux pays destinataires, notamment en affrétant des bateaux ou des avions, et fournir aux délégations les véhicules nécessaires pour les actions de secours sur le terrain;
- assurer les relations avec les Sociétés nationales donatrices, les agences spécialisées de l'ONU et les organisations bénévoles, ainsi qu'avec la Communauté économique européenne (CEE) et la Confédération suisse, avec lesquelles le CICR a conclu des accords dans le domaine de l'assistance alimentaire;
- gérer les stocks d'urgence du CICR à Genève et à Chypre;
- effectuer des missions d'évaluation sur le terrain, non seulement pour déterminer les besoins, mais aussi pour étudier les possibilités d'achats locaux, de stockage, de transports;
- participer à la formation des délégués-secours appelés à conduire les actions d'assistance sur le terrain;
- traiter les données statistiques se rapportant aux actions de secours, suivre l'avancement de ces actions et en contrôler la gestion.

MANUEL À L'USAGE DES DONATEURS

Outre ses activités opérationnelles, la Division des secours a procédé à une analyse approfondie de l'expérience pratique acquise au cours de l'exécution de ses programmes d'envergure. Cette étude a principalement porté sur les méthodes de soutien des donateurs qui ont fourni une contribution active, en mettant à disposition du CICR du matériel de secours et des moyens logistiques.

Le «Manuel à l'usage des donateurs» constitue le résultat de cette analyse; il a pour but d'aider les donateurs à se familiariser avec les méthodes de travail du CICR et à surmonter ainsi les difficultés d'ordre pratique rencontrées dans le passé. Une première édition, tirée à fin 1983, a fait l'objet d'une large distribution auprès de toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de la Ligue et d'autres organisations de secours intéressées.

ACTIONS À FINANCEMENT SPÉCIAL

**Assistance fournie et acheminée
par le CICR en 1983***

Fr.s. 63 397 800

	Tonnes**	Fr.s.
Afrique		19 788 640
Afrique du Sud	251,4	702 350
Angola	63,1	1 422 450
Bénin	—	1 010
Cap-Vert	—	180
Ethiopie	3 811,7	7 852 430
Gambie	—	1 750
Ghana	—	3 600
Guinée Bissau	—	100
Kenya	—	53 780
Mozambique	—	159 100
Namibie	8,9	59 750
Ouganda	1 796	2 120 150
Rwanda	5	55 350
Somalie	3,1	23 380
Soudan (conflit en Erythrée et au Tigré)	4 401	6 490 300
Tchad	10,5	497 650
Zaïre	3,2	106 690
Zimbabwe	50,3	238 620
Amérique latine		4 859 320
El Salvador	3 231,4	4 859 320
Asie		5 545 690
Kampuchéa	11,6	374 460
Pakistan	—	1 821 630
Sri Lanka	0,5	119 950
Thaïlande	289,3	2 719 150
Timor-Est	557,7	510 500
Europe		18 962 820
Pologne	1 051	18 962 820
Moyen-Orient		14 241 330
Irak	1,8	83 450
Iran	0,2	18 090
Liban	3 199	14 139 790
Total	18 746,7	63 397 800

* Ce tableau ne comprend pas l'aide alimentaire de la CEE et de la Confédération suisse, ni les chiffres des actions financées par le «fonds pour actions de secours».

** Les chiffres du tonnage ne comportent pas l'assistance médicale et l'aide aux Sociétés nationales, qui ne sont pas évaluées en poids.

(Selon date entrée en stock des marchandises sur le terrain)

Bénéficiaires	Total Fr.s.	Confédération suisse		Communauté économique européenne	
		Nature	Fr.s.	Nature	Fr.s.
Afrique	5 093 200		1 089 300		4 003 900
Ethiopie	5 083 900	1400 t farine	1 080 000	280 t lait écrémé en poudre 240 t butteroil 31 t riz blanchi 1100 t farine de blé	946 300 2 278 300 39 000 740 300
Tchad	9 300	2,7 t graisse comestible	9 300		
Amérique latine	6 345 100		288 800		6 056 300
Chili	380 900	10 t fromage	77 400	100 t lait écrémé en poudre	303 500
El Salvador	4 577 400			750 t riz blanchi 220 t butteroil	862 300 2 159 000
Nicaragua	476 700			450 t lait écrémé en poudre 90 t flocons d'avoine 50 t lait écrémé en poudre 150 t riz blanchi	1 556 100 108 600 153 000 215 100
Paraguay	95 400	10 t lait entier en poudre	95 400		
Pérou	137 000			40 t lait écrémé en poudre	137 000
Uruguay	677 700	15 t fromage	116 000	100 t lait écrémé en poudre 25 t butteroil	343 600 218 100
Asie	4 845 400		920 400		3 925 000
Philippines	3 727 900	20 t graisse 80 t lait entier en poudre	72 100 752 200	500 t lait écrémé en poudre 1150 t riz blanchi 10 t butteroil 290 t flocons d'avoine 110 t butteroil	1 169 300 1 364 000 87 300 282 500 1 021 400
Timor	1 117 500	10 t lait entier en poudre	96 100		
Moyen-Orient	3 223 400		814 000		2 409 400
Israël et territoires occupés	2 409 400			220 t riz blanchi 200 t lait écrémé en poudre 100 t butteroil 1000 t farine	252 200 619 600 851 900 685 700
Liban	438 900	20 t lait entier en poudre 43 t fromage	194 900 244 000		
Syrie	375 100	40 t lait entier en poudre	375 100		
Grand total	19 507 100	1650,7 t	3 112 500	7206 t	16 394 600

* Les valeurs mentionnées comprennent les frais de transport.

**ACTIONS FINANÇÉES PAR LE
«FONDS POUR ACTIONS DE SECOURS»**

Assistance fournie et acheminée
par le CICR en 1983*

Fr.s. 1 408 110

Amérique latine	546 930
Argentine	33 370
Colombie	470
Chili	33 400
Nicaragua	455 650
Pérou.	9 040
Uruguay	15 000
Asie	205 180
Indonésie	21 370
Philippines.	183 810
Moyen-Orient	656 000
Israël et territoires occupés.	616 980
Jordanie	21 460
Syrie	8 520
Yémen (Rép. arabe)	9 040

Total 1 408 110

* Ces montants ne comprennent pas l'aide alimentaire de la CEE et de la Confédération suisse, ni les chiffres des actions à financement spécial.

Etant donné la diversité de l'aide (secours médicaux/aide aux Sociétés nationales/secours fournis et acheminés par le CICR), cette assistance n'est pas évaluée en poids.

TRANSPORTS

Les transports directement organisés par le service de transport du CICR, à Genève, ont coûté plus de 5 millions de francs suisses en 1983, se décomposant comme suit:

1. Envois transports réguliers	Fr.s.
— maritimes et terrestres.	599 431
— aériens	330 292
2. Affrètements aériens	
— «split charters»	276 533
— avions charters complets	748 781
— action Angola (1 090 hrs de vol, 6 vols Botswana/N'Giva)	2 175 412
— action Kampuchéa (52 vols Bangkok/Phnom-Penh)	747 604
— action Tchad (197 hrs de vol)	168 970
— action Timor (180 hrs de vol)	233 500
3. Frais et dédouanement à l'importation . . .	36 539
4. Primes d'assurances transports et entrepôts	177 727
Total	<u><u>5 494 789</u></u>

Activités médicales

En 1983, le CICR a été amené à étendre considérablement ses activités médicales pour assurer les besoins croissants des victimes des conflits armés: 366 membres du corps médical et paramédical (médecins, infirmiers, infirmières, physiothérapeutes, prothésistes, nutritionnistes et techniciens sanitaires) ont participé aux actions engagées dans différentes régions du monde. Sur ce nombre, 184 personnes provenaient des Sociétés nationales de 14 pays (Australie, Belgique, Canada, Danemark, Finlande, France, Grande-Bretagne, Islande, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, République fédérale d'Allemagne et Suède).

L'assistance du CICR en médicaments et en matériel médical a représenté une valeur de 12,1 millions de francs suisses, en plus de l'aide fournie dans le cadre de l'«action Pologne» (11,5 millions de francs suisses).

Quatre hôpitaux de chirurgie, installés par le CICR à Khao-I-Dang, Kab Cherng, Peshawar et Quetta, ont fonctionné durant toute l'année et ont assuré les soins aux blessés, tant ceux de la frontière khméro-thaïlandaise que ceux provenant de l'intérieur de l'Afghanistan. Près de 14.300 opérations chirurgicales ont été pratiquées dans ces hôpitaux.

Une assistance médicale a été apportée, en outre, aux populations civiles victimes des conflits armés au Salvador, en Ouganda, en Ethiopie et en Angola.

Les activités en faveur des personnes handicapées à la suite de conflits armés se sont développées dans six pays (Angola, Ethiopie, Mozambique, Pakistan, Liban et Syrie). La plupart de ces actions concernent en priorité les amputés des membres inférieurs. Le programme pour paraplégiques, réalisé au Pakistan, s'est révélé être une expérience positive encourageante, susceptible de servir de modèle à des actions éventuelles semblables dans d'autres pays.

Dans le domaine de la protection, les médecins du CICR, parfois accompagnés d'infirmières ou de spécialistes en hygiène publique, ont effectué des visites aux prisonniers de guerre et aux détenus de sécurité. De plus, la Division médicale a organisé, en Irak et en Iran, des Commissions médicales mixtes chargées de sélectionner les blessés à rapatrier; elle a participé aussi aux rapatriements des blessés du conflit Irak/Iran et de ceux du conflit de Grenade.

Pour être en mesure d'assurer une assistance médicale appropriée, la Division médicale a renforcé sa structure d'encadrement et institué un programme de formation complémentaire destiné à développer sa capacité opérationnelle. Une documentation de référence, basée sur l'expérience acquise durant ces dernières années, est déjà utilisée pour donner aux médecins et au personnel paramédical une meilleure préparation en vue de faire face aux problèmes médicaux toujours plus complexes qu'ils devront affronter sur le terrain. Priorité a été réservée aux questions de chirurgie de guerre, de nutrition, de pathologie tropicale, d'hygiène et de santé publique, qui font l'objet d'études à la Division médicale. Il est prévu, à un stade ultérieur, d'étendre ce programme au personnel mis à la disposition du CICR par les Sociétés nationales.

En ce qui concerne les fournitures médicales destinées aux actions d'urgence, le CICR et la Ligue ont fixé une politique commune, qui a fait l'objet d'une lettre circulaire aux Sociétés nationales, aux fins d'éviter un approvisionnement inadéquat en médicaments et en matériel médical, ce qui constituerait non seulement un gaspillage, mais pourrait également représenter un danger pour la population à soigner et entraver l'action médicale.

Signalons aussi que le CICR a créé en 1983 un Fonds spécial en faveur des personnes handicapées à la suite de conflits armés. Ce Fonds servira à soutenir en priorité des projets concernant les amputés et les paraplégiques et répondant aux conditions du pays où ils sont réalisés. Certains projets analogues mis au point par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pourront bénéficier également de ce Fonds.

Activités dans le domaine de la détention

Le CICR exerce son action de protection en faveur des personnes détenues, en vertu, d'une part, des Conventions de Genève (prisonniers de guerre et internés civils) et, d'autre part, de son droit d'initiative humanitaire universellement reconnu, confirmé par plusieurs résolutions des Conférences internationales de la Croix-Rouge ainsi que par les Statuts de la Croix-Rouge internationale.

En tant qu'institution humanitaire spécifiquement neutre, impartiale et indépendante, le CICR est amené à offrir ses services non seulement aux parties à un conflit armé (international ou interne), mais aussi dans les pays où existent des situations de troubles intérieurs, voire de tensions internes. Mais contrairement à ce qui se passe lors de conflits internationaux, l'Etat auquel le CICR offre ses services en cas de guerre civile ou de troubles intérieurs n'a pas l'obligation formelle de les accepter. C'est donc à bien plaisir et sur la base d'une relation de confiance que le CICR est autorisé à agir; parfois, d'ailleurs, c'est à l'invitation même du gouvernement que le CICR entreprend une action de protection dans un pays.

Les visites faites par les délégués du CICR — en général accompagnés d'un médecin — aux personnes détenues en cas de troubles ou tensions internes ont un but exclusivement humanitaire: il s'agit d'examiner les conditions matérielles et psychologiques de détention, d'apporter si nécessaire des secours aux détenus (médicaments, vêtements, articles d'hygiène) et de suggérer aux autorités, le cas échéant, de prendre des mesures permettant d'améliorer ces conditions. Les délégués s'entretiennent à loisir et sans témoin avec les détenus de leur choix.

Les visites sont précédées et suivies de discussions à divers niveaux avec les responsables des centres de détention et elles sont conclues par des rapports confidentiels remis aux seules autorités détentrices (alors qu'en cas de conflits armés, ils sont transmis à la fois aux autorités détentrices et aux autorités d'origine). Ces rapports ne sont pas destinés à la publication. Le CICR, pour sa part, se borne à publier le nombre et le nom

**VISITES EFFECTUÉES PAR LE CICR EN 1983
DANS LES LIEUX DE DÉTENTION**

Pays	Nombre de lieux de détention	Effectif*
Afrique		
Afrique du Sud	9	375
Cap-Vert	1	1
Ethiopie	2	~ 200
Namibie	2	154
Rwanda	12	71
Somalie	3	~ 210
Tchad	18	~ 450
Zaïre	15	149
Venda	1	1
Amérique latine		
Argentine	3	533
Chili	25	183
Colombie	14	52
El Salvador	291	1 253
Grenade	3	990
Nicaragua	9	~ 3 700
Paraguay	5	55
Pérou	20	~ 690
Surinam	3	17
Uruguay	10	903
Asie		
Indonésie	22	226
Malaisie	1	160
Philippines	54	~ 530
Europe		
Irlande du Nord	4	2 223
Suisse	1	8**
Moyen-Orient		
Irak	6	~ 7 600
Iran	7	~ 5 000
Israël et territoires occupés	30	~ 3 300***
Jordanie	29	660
Liban	10	~ 700****
Liban-Sud occupé	2	~ 5 000
Syrie	1	6*****
Yémen (Rép. arabe du)	1	111

* Les chiffres indiqués sont souvent arrondis et, pour les pays où plusieurs séries de visites ont eu lieu, il s'agit d'une approximation.

** Militaires soviétiques capturés en Afghanistan et internés en Suisse.

*** Dont 293 prisonniers de guerre syriens et des personnes arrêtées dans le contexte du conflit libanais.

**** Au Liban, le CICR a visité les prisonniers détenus par les forces israéliennes à Insar (Liban-Sud) et 6 prisonniers de guerre israéliens en mains de l'OLP, ainsi que des personnes détenues par les autorités libanaises en raison des événements.

***** Dont 3 prisonniers de guerre israéliens et 1 pilote américain en mains syriennes, ainsi que 2 prisonniers de guerre israéliens détenus par un mouvement palestinien.

des lieux visités, la date de ces visites, le nombre de personnes vues et rappelle le fait que ses délégués ont pu s'entretenir sans témoin avec les détenus. Il ne se prononce pas sur les motifs de la détention et ne commente pas publiquement les conditions matérielles ou psychologiques constatées. S'il arrive qu'un gouvernement procède à la publication partielle ou inexacte des rapports du CICR, celui-ci se réserve le droit de les diffuser dans leur intégralité.

Le CICR visite les lieux de détention pour autant que ses délégués soient admis à :

- voir tous les détenus et s'entretenir librement et sans témoin avec eux;
- avoir accès à tous les lieux de détention;
- avoir la possibilité de répéter les visites.

En outre, le CICR demande en général de disposer de la liste des personnes à visiter ou recevoir l'autorisation de l'établir durant la visite et de distribuer, en cas de besoin, une assistance matérielle aux détenus et aux familles de détenus se trouvant dans une situation précaire.

En 1983, les délégués du CICR ont fait quelque 4.000 visites (*) dans 614 lieux de détention situés dans une trentaine de pays connaissant des situations de conflits, de troubles ou de tensions internes. Ils y ont vu environ 35.500 personnes privées de liberté, dont près de la moitié des prisonniers de guerre dans une dizaine de pays.

Télécommunications

Six nouvelles stations-radio assurant des liaisons avec Genève ont été établies par le CICR en 1983: celles de Lomé (Togo), le 17 mars; d'Abéché et de Faya (Tchad), respectivement les 16 et 25 juillet; d'Addis-Abeba (Ethiopie), le 22 août; de Cinnamon Bay (île de Grenade), le 2 novembre; de Bardai (Tchad), le 16 novembre. Les stations de Faya et d'Abéché ont été fermées les 30 juillet et 4 août, et celle de Grenade le 18 novembre, l'action du CICR ayant pris fin sur l'île.

En 1983, 8339 messages-radio ont été échangés entre le siège du CICR et les délégations sur le terrain. Le mouvement du trafic radio entre les différentes délégations a, quant à lui, atteint 19.375 messages. Compte tenu des messages télex, l'ensemble du trafic traité par le service des télécommunications du CICR a représenté un total de 43.235 messages transmis et reçus.

Le CICR était représenté à la IV^e exposition internationale sur les télécommunications («Telecom 83»), qui s'est tenue à Genève du 26 octobre au 1^{er} novembre sous l'égide de l'Union internationale des Télécommunications (UIT). Son service des télécommunications y a présenté un stand en liaison directe avec les stations installées dans les délégations du CICR sur le

(*) Y compris les visites d'enregistrement, les visites intermédiaires, les visites médicales, les visites spéciales et celles qui n'ont pas pu être menées à terme pour diverses raisons.

terrain, stand qu'ont visité quelque 10.000 personnes. Par ailleurs, à l'occasion du 20^e anniversaire de la création des radiocommunications de la Croix-Rouge, le CICR a invité des représentants d'organisations internationales et d'administrations publiques (UIT, PTT et douanes suisses) à une visite de

son centre d'émission à Versoix, à une douzaine de kilomètres au nord de Genève.

Au 31 décembre 1983, le réseau de télécommunications du CICR se présentait comme indiqué par le schéma ci-dessous :

